



Le Foyer de vie « Les 3 Galets »  
est situé :

41 boulevard Pinel  
69003 Lyon

Il accueille quinze personnes en  
situation de handicap psychique,  
âgées de 20 à 60 ans,  
bénéficiant d'un suivi psychiatrique.

C'est un établissement  
médico-social qui est ouvert :  
24 heures sur 24  
365 jours par an.

## La concrétisation d'une politique d'aide aux personnes handicapées

**En partenariat avec les secteurs de psychiatrie et le Conseil départemental du Rhône, l'association GRIM a développé un concept de Foyers de vie appelé « les Maisons du GRIM ».**

**Ce programme est constitué de 3 petites unités accueillant chacune 15 personnes en situation de handicap psychique stabilisé sur le plan psychiatrique.**

Les lois de modernisation du secteur social et médico-social de 2002 et 2005 ont considérablement modifié la place des personnes handicapées dans la société.

Un principe d'égalité des droits et des chances entre les citoyens a été posé avec une nécessaire compensation du handicap par des moyens financiers, des aides humaines ou l'accueil dans des établissements spécialisés.

L'hébergement dans un Foyer de Vie constitue une des réponses aux besoins de certaines personnes en situation de handicap psychique.

Il concerne des hommes et des femmes qui doivent bénéficier d'une présence éducative permanente et d'un accompagnement dans les actes de la vie quotidienne.

Le programme des « Maisons du GRIM » est soutenu et financé par le département du Rhône et la Métropole de Lyon.

Le premier des 3 foyers, le « Petit Caillou » est installé à la Croix-Rousse depuis janvier 2010. Il est réservé à des personnes handicapées psychiques vieillissantes, âgées de plus de 50 ans.

Ouvert depuis décembre 2012, le second Foyer de vie « La Pierre d'Orée » est situé à l'Arbresle.

Enfin, le troisième établissement « Les 3 Galets » est situé boulevard Pinel à Lyon 3. Il est ouvert depuis septembre 2017.

## Un projet architectural de qualité porté par Grand Lyon Habitat

La construction du foyer de vie « Les 3 Galets » s'est déroulée de février 2015 à juin 2017. Le bâtiment est réalisé à partir de la rénovation d'un immeuble existant auquel est ajouté une construction neuve.

Grand Lyon Habitat (maitre d'ouvrage) a assuré la conduite de l'opération avec le cabinet AXE architecture (maitre d'œuvre).

Le bâtiment a été conçu pour favoriser les relations entre les résidents tout en préservant l'intimité de chacun : surface utile de 740 m<sup>2</sup> complétée de 280 m<sup>2</sup> d'annexes (terrasses, locaux techniques, garage...). Il est édifié sur 4 niveaux (avec ascenseur) et dispose de 12 chambres individuelles d'environ 20 à 27 m<sup>2</sup> chacune avec douche et cabinet de toilette, ainsi que de 3 studios avec kitchenette.

La structure dispose également de locaux communs pour la vie collective (salle polyvalente, salle à manger, salle TV, buanderie), d'une infirmerie, de bureaux pour le personnel, de locaux de service et de 3 places de parking en sous sol.



# Les personnes accueillies

## Les critères d'admission

Le foyer accueille des personnes souffrant d'une maladie psychiatrique développée à l'âge adulte.

Elles sont âgées de 20 à 60 ans et ne peuvent pas ou plus travailler, même en milieu protégé.

Ces personnes disposent cependant d'une autonomie qui ne justifie pas leur admission en Foyer d'Accueil Médicalisé.

Elles conservent une autonomie

suffisante pour réaliser les actes de la vie courante et participer à des activités de groupe.

Les personnes accueillies sont en capacité de vivre dans une structure collective sans troubler la tranquillité de vie que chacun des résidents est en droit d'attendre d'un établissement médico-social.

De ce fait, la stabilité de l'état de santé psychique ainsi que la garantie d'une continuité des soins, sont étudiées avec la plus grande attention.

## Procédure d'admission

L'orientation au Foyer de Vie « Les 3 Galets » est notifiée par la CDAPH.

L'admission dans le foyer est subordonnée à :

- La constitution et l'examen d'un dossier de candidature,
- Un entretien de candidature réunissant le candidat, les partenaires, et le cas échéant la famille,
- Un avis favorable de la commission d'admission du foyer.

# L'organisation de la vie au Foyer

## Les objectifs

**L'établissement est un lieu de vie permanent dans lequel chaque résident peut « se poser » sans contrainte de durée.**

**Néanmoins, la structure prend en considération le projet de vie ainsi que l'évolution des capacités, ce qui pourrait conduire à rechercher un hébergement plus adapté.**

L'accueil au Foyer de vie Les 3 Galets poursuit plusieurs objectifs :

- Assurer l'hébergement des résidents dans un lieu de vie sécurisant, garantissant le respect des droits des usagers, tout en préservant leur confort physique et moral,
- Veiller à la continuité de la prise en charge psychiatrique, gage du maintien de l'équilibre psychique et sans lequel tout projet d'insertion est illusoire,
- Encourager les apprentissages dans la vie quotidienne par un accompagnement éducatif,
- Développer la socialisation par des activités d'animation et des sorties,
- Favoriser le maintien et le développement des liens sociaux avec la famille et l'entourage,
- Dès que le foyer aura stabilisé le fonctionnement du groupe, il pourrait proposer une place d'hébergement temporaire, permettant d'évaluer le projet de vie en foyer, de soutenir les aidants familiaux ou d'organiser des temps de répit.

## Le soutien éducatif

L'accompagnement est centré sur le développement des potentialités des personnes accueillies, en les stimulant et en les valorisant, sans pour autant nier les conséquences et la variabilité du handicap psychique.

Un projet personnalisé définit les prestations les plus adaptées aux attentes des résidents, à leurs besoins et à l'évaluation qui en est faite avec les professionnels.

Avec le soutien du personnel, les résidents :

- Assurent l'entretien de leur chambre, de leur linge, et participent à des tâches domestiques collectives,
- Sont accompagnés dans différentes démarches extérieures : santé, administratif, courses, ...
- Participent à des activités de loisirs, culturelles, sportives, citoyenneté, de découverte...

Un service infirmier libéral assure les soins, le suivi des prescriptions médicales et la préparation du traitement qui est distribué par le personnel du foyer.

## L'hébergement

Les chambres sont individuelles, meublées et équipées d'une salle de bain.

Les studios sont équipés d'une kitchenette permettant une vie plus autonome.

Les repas, livrés par un prestataire de service se prennent dans la salle à manger.

Une buanderie est à disposition des résidents pour l'entretien du linge personnel.

Les draps sont fournis et entretenus par le foyer.

## Un accompagnement assuré par une équipe de professionnels

Le Foyer est dirigé par le directeur du pôle hébergement de GRIM, secondé par un chef de service qui intervient sur les 3 foyers de vie. L'encadrement est assuré par des personnels diplômés du secteur médico-social.

Ce professionnalisme prend appui sur la recherche du bien-être des personnes accueillies et sur des relations bienveillantes ainsi que sur un positionnement éducatif à la fois structurant et souple.

Une éducatrice spécialisée est responsable de la coordination de la structure ainsi que de l'élaboration du projet personnalisé de chacun

des résidents. Il est également chargé des relations de partenariat avec les services de soins et les services médico-sociaux.

Une maîtresse de maison est responsable de l'entretien des locaux et assure la gestion des repas.

Des Accompagnants Educatif et Social sont chargés de conduire des actions d'accompagnement individuelles ou collectives, d'apporter une aide à la vie quotidienne et proposent des animations.

Des surveillants de nuit veillent à la sécurité des personnes et du bâtiment de 21 h à 7 h.

## Une collaboration avec les services de soins en psychiatrie

Le projet d'établissement prévoit une indispensable articulation entre le Foyer et les services sanitaires et sociaux.

Les résidents ont une obligation de suivi médical par un psychiatre à l'extérieur de l'établissement. Par la nature même de la population accueillie, le partenariat avec les services de soins en psychiatrie doit être particulièrement développé.

Afin d'organiser cette collaboration, une convention de partenariat a été signée en 2005, entre l'association GRIM et les trois centres hospitaliers assurant les missions de service public de psychiatrie de secteur dans le département du Rhône.

En effet, pour prendre en compte la particularité des personnes handicapées par une problématique psychique cette coopération est incontournable.

Elle invite à une étroite collaboration entre le foyer et les services de soins. Elle prend appui sur

une connaissance mutuelle et le respect des rôles de chacun.

Cette collaboration inscrit la personne au centre d'un processus d'accompagnement coordonné.

Cependant, bien que l'établissement soit situé à proximité de l'hôpital du Vinatier, le foyer Les 3 Galets accueillera en priorité des résidents suivis par le centre hospitalier de Saint Jean de Dieu.

En effet, le projet des Maisons du GRIM prévoyait l'implantation d'un foyer de vie sur le territoire de chacun des trois hôpitaux psychiatriques du Rhône. Mais malgré de multiples démarches, l'association GRIM n'est pas parvenue à trouver un terrain pour implanter le foyer comme prévu sur le territoire de St Jean de Dieu. C'est pourquoi elle s'est saisie de l'opportunité d'un bâtiment à rénover situé boulevard Pinel. De ce fait, ce troisième foyer ne sera pas implanté sur le territoire de l'hôpital de St Jean de Dieu.

**« Les services sanitaires établissent des diagnostics et des programmes de soins adéquats aux pathologies rencontrées afin de soulager les patients et de les aider à formuler et à réinvestir leur projet de vie.**

**Les services sociaux accompagnent et apportent un soutien aux personnes souffrant de troubles psychiques afin de répondre à leurs besoins et d'assurer leur insertion sociale».**

**Extrait de la convention de partenariat entre GRIM et les hôpitaux psychiatriques.**

## La mise en oeuvre du droit des usagers

Les principes et missions de l'action sociale et médico-sociale, tels qu'ils sont définis par la loi 2002-2, constituent un socle de valeurs ayant pour dénominateur commun la promotion des droits des personnes :

### Les droits fondamentaux

- Respect de la dignité, intégrité, vie privée, intimité, sécurité,
- Libre choix entre les prestations (domicile ou hébergement),
- Accompagnement individualisé respectant le consentement éclairé,
- Confidentialité des données,
- Accès à l'information le concernant,
- Information sur les droits fondamentaux, sur la protection légale et les voies de recours,
- Participation directe au projet d'accueil et d'accompagnement.

### Les outils de leur mise en oeuvre

- La charte des droits et liberté de la personne accueillie,
- Le projet d'établissement,
- Le contrat de séjour,
- Le livret d'accueil,
- Le règlement de fonctionnement du foyer,
- Le Conseil de maison et le Conseil de la Vie Sociale,
- La personne qualifiée.

### Au Foyer de vie Les 3 Galets, les résidents bénéficient de ces droits ...

Chaque personne est reconnue dans sa singularité et bénéficie d'un *projet personnalisé* dont les objectifs et les modalités de mise en oeuvre sont élaborés en intégrant ses attentes mais aussi ses besoins.

Des temps de réunions permettent à l'ensemble des résidents de s'exprimer sur

la vie de l'établissement dans le cadre du *Conseil de maison*. Il s'agit d'un lieu d'échange et d'expression sur toutes les questions concernant le fonctionnement de l'établissement.

Le *Conseil de la Vie Sociale* commun aux trois Maisons du GRIM est une instance collégiale qui fonctionne de manière

démocratique : des délégués représentent les résidents. Il se réunit 3 fois par an.

Enfin, un *questionnaire de satisfaction* est remis chaque année à l'ensemble des résidents dans l'objectif d'améliorer la qualité des prestations proposées.

### ... mais ils ont aussi des devoirs

Chaque résident s'engage à respecter le Règlement de Fonctionnement de l'établissement et à se conformer aux prescriptions médicales de son service de soin.

Le règlement de fonctionnement a pour objet de définir les droits de la personne accueillie ainsi que les devoirs et obligations nécessaires à la constitution d'une vie collective de qualité. Il permet de garantir à chacun le droit au respect de sa personne, de son intégrité physique et psychologique, qu'il soit usager du service ou personnel de l'association.

## La préparation du séjour

### La candidature

Le suivi du dossier de candidature est assuré par Mme Marie-Noëlle FAYARD, assistante de service social.

Il peut-être obtenu :

- en téléchargement sur le site internet de GRIM : grim69.org
- par mail : marienoelle.fayard@grim69.org
- par téléphone au 06 18 39 04 17

Les candidatures sont enregistrées sur une liste d'attente. Elles sont examinées dans le cadre d'une procédure d'admission afin de préparer le candidat à une entrée lorsqu'une place est disponible.

Un orientation de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées en cours de validité est indispensable.

### L'entrée dans le foyer

L'entrée est préparée avec le bénéficiaire et le service de soin de manière à mieux connaître les besoins de la personne accueillie et ainsi adapter l'accompagnement.

Lorsque cela s'avère nécessaire, la personne peut aussi bénéficier d'un temps d'adaptation : elle pourra alors participer à des temps de repas ou à des activités de manière à faciliter son entrée au foyer.

## Articulation du projet d'établissement avec la dynamique et les valeurs associatives

GRIM est une association toute entière pré-occupée de la satisfaction de ses bénéficiaires (personnes handicapées psychiques et majeurs protégés), et par conséquent, de ses « clients » et prescripteurs qui sont le Conseil départemental du Rhône, la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, l'Agence régionale de santé, ainsi que les juges des tutelles et la CDAPH.

Cette démarche est rendue possible par le souci de la recherche d'équilibre que le GRIM a érigé comme sa valeur fondamentale.

Cet équilibre, toujours difficile à établir dans un environnement complexe, est soutenu par des valeurs telles que le respect, la solidarité, l'adapta-

### La période d'intégration

D'une durée de 1 mois, elle vise à vérifier l'adaptation de ce lieu de résidence, aux aptitudes et aux besoins de l'usager.

Elle se clôture par un bilan avec l'équipe de soin : un bilan positif validera l'admission.

En revanche, cette période peut faire apparaître une contre-indication pour la vie dans ce type de structure. De ce fait, le résident devra disposer d'un lieu d'hébergement qu'il réintégrera dans le cas où la période d'intégration ne serait pas validée.

### Prise en charge financière

Le Foyer de Vie est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

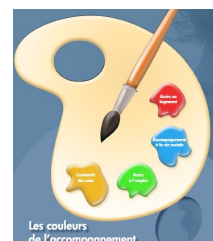
L'aide sociale prend en charge financièrement les frais d'hébergement des personnes qui ne peuvent les assumer, sans qu'aucune participation ne soit réclamée aux obligés alimentaires (parents).

La participation du résident est au maximum de 90% de ses revenus : 10% des ressources sont laissées à sa disposition, avec un minimum de 30% de l'Allocation Adulte Handicapé (article 3312-3 du Règlement Départemental d'Aide Sociale du Rhône). Les dossiers de candidature des personnes dont le *domicile de secours* est situé en dehors du département du Rhône sont également étudiés. Néanmoins, une décision d'entrée au Foyer de vie ne pourra se concrétiser qu'après accord du Conseil Départemental du domicile de secours d'en assurer la prise en charge financière tout au long de la durée du séjour.



### Association GRIM

163 boulevard des états unis  
69 008 Lyon  
Tél. 04.26.84.06.81  
Fax. 04.72.75.09.46  
www.grim69.org



-bilité que le GRIM déploie dans toutes ses actions.

Afin de continuer à répondre aux besoins des personnes en souffrance psychique, l'association GRIM s'est fixé pour objectifs (projet associatif 06/2017) :

- Participer activement au développement des « Couleurs de l'accompagnement »
- Agir pour un développement quantitatif de certaines de nos réalisations dans le Rhône ou la Région,
- Poursuivre le développement qualitatif de nos services.

Marie-Noëlle FAYARD, Assistante de Service Social

Tél : 06 18 39 04 17

Mail : marienoelle.fayard@grim69.org

**Nous  
contacter**